

Plafond de la sécurité sociale

27 octobre 2019



Le plafond de la Sécurité sociale (revalorisé chaque année par les pouvoirs publics en fonction de l'évolution des salaires) sert de base de calcul à certaines cotisations et prestations sociales.

Montants du plafond de la Sécurité sociale pour 2019 :

- Plafond annuel : 40 524 euros
- Plafond mensuel : 3 377 euros
- Plafond journalier : 186 euros

• Emplacement : [inFORMER LES SALARIÉ-ES](#) > [Connaître vos droits](#) > [Les chiffres clefs](#) >

• Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Plafond-de-la-securite-sociale>